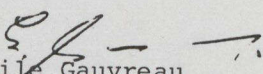
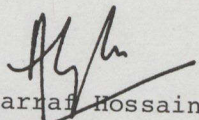


En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

Fait en double exemplaire à Dhaka ce douzième jour de juillet 1990, en français, en anglais et en bengali, chaque version faisant également foi.



Emile Gauvreau
LE GOUVERNEMENT DU
CANADA



Mosharruf Hossain
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
POPULAIRE DU BANGLADESH